L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 13 JANVIER.

Message de W. P. Kellogg.

Conformément au devoir constitutionnel que m'impose la Constitution, je vous soumets mon message que voici, contenant les informations nécessaires sur la situation de l'Etat, ainsi que mes vues et mes recommandations sur certains sujets intéressant le bien public.

Durant l'année qui s'est écoulée depuis votre réunion, la Providence a donné au peuple de notre Etat d'assez bonnes récoltes. Nous avons été en grande partie exempts de désastres financiers; et tandis que des Etats contigus et des villes voisines étaient visités par la peste, toutes les communautés de notre Etat, à l'exception d'une seule, en ont été exemptes. A quelques exceptions près, que je constate avec peine, l'ordre a été conservé dans l'Etat. Le grand objet laissé à vos soins consiste à alléger le fardeau des taxes qui pèse si lourdement sur tous nos intérêts matériels. Vous avez le privilège d'être à même de contribuer puissamment à soulager le pays sous ce rapport, d'inaugurer un régime de réformes nécessaires, et de corriger les abus des législations du passé. Vos ennemis disent qu'il n'y a rien en fort peu à attendre de vous tous à bo point de vue. Beaucoup d'autres personnes n'appartenant à aucun parti, se trouvent heureuses de pouvoir approuver votre conduite, tandis que vos amis, ici et ailleurs, lesquels sont les soutiens du grand parti dont vous représentez, attendent beaucoup de vous, et comptent que vous agirez de façon à désarmer toute critique. Réussirez-vous cette épreuve? C'est à quoi vont répondre vos actes pendant la session qui s'inaugure.

(Suit un exposé de la situation financière que nous publierons dans un de nos prochains numéros.)

Pour assurer un accroissement constant de prospérité, il faut assurer l'obéissance à la loi; il faut mettre un terme aux émeutes, aux massacres, aux assassinats. Le capital, qui s'effraie facilement, se retire d'une communauté où la violence et la turbulence sont tolérées. Le flot de l'immigration s'est arrêté à nos frontières, quoique, grâce à son climat, à la production de son sol et à ses ressources naturelles, la Louisiane possède de grands avantages sur presque tous les Etats du Sud. Des faits tels que la tentative d'émeute à la Nouvelle-Orléans, le 5 mars dernier, le massacre de Colfax, la vaine parade de résistance à la loi faite à St-Martinville, et les assassinats impunis d'officiers de la loi et de citoyens, dans les paroisses du nord et de l'ouest de l'Etat, ont été pendu au loin le renom funeste de la Louisiane.

L'exécution stricte des lois est la seule sauvegarde de chaque citoyen. Il est seulement par l'obéissance aux lois que peut être assurée une permanente et efficace protection à sa vie et à ses propriétés. Il y a des officiers dévoués et fidèles pour diriger cette chaque paroisse de l'Etat. S'ils manquaient à leurs devoirs officiels, ils encourageraient une grave responsabilité; et comme ils sont quelques subordonnés de l'exécutif manquerait à ces devoirs, j'agirai certainement à leur égard comme je dois le faire, aussitôt que les faits arriveront à ma connaissance. Tous les soi-disant comités de vigilance doivent être abandonnés et abolis. Le châtiment violemment infligé à des gens regardés comme coupables par des personnes irresponsables, est souvent un acte plus criminel que l'offense que l'on reproche à ceux qui subissent le châtiment.

Parmi les pires actes de violence qui ont déshonoré notre Etat, l'assassinat de Colfax, en avril dernier, quand un rassemblement illégal et irresponsable, sans autorité quelconque, assassina de sang-froid plus de cent hommes, est le plus grave. Il fut mis en parallèle avec cet autre massacre sans motif qui eut lieu à la Nile-Orléans, en juillet 1866, lequel a révolté le sens moral du pays tout entier. Des mesures ont été prises pour punir les émeutiers de Colfax.

Mais les procédures actuelles de la loi criminelle sont défectueuses et demandent à être amendées. Des mesures vous seront probablement présentées à l'effet de changer les règles de "venue" et d'établir d'autres règlements judiciaires, de manière à assurer le prompt châtiment des actes de violence dans les paroisses éloignées où le crime et le désordre sont encore à l'ordre du jour.

Je vous demande de prendre des mesures en prompte considération et de statuer le plus tôt possible à leur sujet, afin que l'ordre et la paix puissent régner efficacement dans toute l'étendue de l'Etat.

Au commencement de l'année, la milice de l'Etat était dans un triste état de désorganisation; mais sa réorganisation fut activement poursuivie. La Garde Nationale et la Première Division, sous les ordres du major-général Longstreet, se composa de plus de 2000 hommes, officiers et soldats. Les autres corps sont en voie d'organisation; ils élèveront le corps entier à 3000 hommes sur lesquels on pourra compter, le cas échéant. L'Etat a reçu, pendant l'année, du gouvernement des Etats-Unis, des canons Gatlin, des obusiers de montagne, des carabines de Springfield, des carabines de Spencer, ainsi que des munitions et des harnachements pour l'artillerie en quantité suffisante, pour couvrir la somme due à l'Etat, à savoir: $30,711.55; et nous avons en armes, équipement et munitions plus que nous n'avons possédé depuis bien des années.

Par l'acte No. 37 de votre dernière session, le corps de police métropolitaine a été érigé comme faisant partie de la milice d'Etat. Cette mesure, loin de donner moins d'efficacité à la brigade de police, y a améliorée sérieusement la discipline, et la rendue bien plus capable qu'auparavant de maintenir la paix et l'ordre et de supprimer le crime.

Parmi les services rendus par la brigade, on peut citer les suivants:

Le 5 mars 1873, le jour même où la loi autorisant leur incorporation fut signée, la brigade fut appelée à défendre la station de police de la place Jackson, la Cour Suprême et les différentes cours de district de la paroisse d'Orléans contre les attaques d'une émeute, et à reprendre également la station de police du septième precinct qui était alors en la possession d'hommes armés. La façon dont elle s'acquitta de ses devoirs en cette circonstance ne saurait provoquer trop d'éloges.

Le 6 mars, un détachement de la brigade prit possession de la salle des Odd Fellows, et dispersa une assemblée connue sous le nom de législature de McEnery.

Le 19 avril, le colonel Flanagan, avec un détachement de soixante hommes, officiers et soldats, marcha sur Amite, paroisse de Tangipahoa, pour empêcher les mécontents de s'opposer efficacement à l'action légale des officiers dans ce cette paroisse.

Le 25 avril, le colonel Flanagan, avec un détachement d'environ 125 hommes, officiers et soldats, se dirigea sur Port Vincent, paroisse de Livingston, où les officiers de justice avaient prétendu prendre possession de leurs bureaux, grâce à un rassemblement d'hommes en armes qui s'en étaient emparés.

Le premier mai, le brigadier-général A. S. Badger, marcha sur St-Martinville, paroisse de St-Martin, avec un détachement de 150 hommes et une pièce de canon, en vue d'y supprimer le désordre et de venir en aide aux officiers civils. Un corps nombreux sous les ordres d'Alcibiade DeBlanc, ancien lieutenant colonel de la milice de St-Martin, évacua la ville à leur approche. Le détachement métropolitain occupa la maison de cour, installa les officiers légaux, et le corps de M. DeBlanc se dispersa.

Le 4 octobre, le capitaine Joseph, avec un officier et 25 hommes, fut envoyé à Covington, paroisse de St-Tammany, pour donner protection aux autorités, à l'ouverture de la Cour de paroisse.

Le 19 octobre dernier, un détachement de cavalerie métropolitaine, composé du capitaine Sowen, du lieutenant Vankirk et de 25 hommes, se rapportèrent au marshal des Etats-Unis, T. W. DeKlyne, en qualité de posse comitatus. Tous s'embarquèrent sur le steamboat Ozark, pour les paroisses Grant, Rapides et Catahoula, et aidèrent à l'exécution des mandats d'arrêt des Etats-Unis, lancés contre les meurtriers de Colfax.

Dans toutes ces expéditions, l'objet que l'on avait en vue a été atteint; les troupes se sont brièvement et honnêtement conduites tout le temps, de manière à mériter les plus hauts éloges.

On vous demandera probablement de rembourser à la ville de la Nouvelle-Orléans le montant payé à la brigade métropolitaine tout le temps qu'elle a servi en qualité de milice d'Etat. On vous demandera aussi de voter une appropriation pour payer cette brigade en qualité de milice. Ces réclamations me semblent justes, et je les recommande à votre considération.

Les intérêts de la Nouvelle-Orléans sont et étroitement liés à ceux de tout l'Etat; que je vous demande de vous occuper activement des améliorations que exigent la situation actuelle de notre capitale. Nouvelle-Orléans peut se vantera, dans un pas autant qu'il est dû le faire. Il y a des cela lieu des empêchements, bien des obstacles; des inspecteurs qui sont sans nécessité, des droits vexatoires qui pèsent sur le port, des monopoles qui devraient être abolis ou du moins allégés, autant qu'il est permis à la loi de le faire. Je vous recommande en particulier de modifier par quelque acte législatif le monopole écrasant consistant dans le monopole des bateaux-remorqueurs, monopole qui paralyse non seulement le commerce de la Nouvelle-Orléans, mais celui de toute la vallée du Mississippi."

Il y a bien des améliorations à réaliser par la législation en ce qui concerne les intérêts généraux de la ville, et une certaine quantité de mesures dans ce but vous seront, je pense, présentées.

Les honoraires des notaires publics, des commis de cours, et des shérifs, tels qu'ils sont actuellement alloués par la loi, ou tout au moins imposés au public, sont énormes et oppressifs. Le mal est si sérieux qu'il entrave en beaucoup de cas la marche de la justice. Plutôt que d'encourir les lourdes pénalités des procès la population préfère souffrir les injustices que les cours sont chargées de redresser. Une loi pour réduire ces frais et les honoraires vous sera certainement présentée sur appointements de tous les citoyens. La garde des prisonniers dans la Prison de paroisse qui est actuellement confiée au shérif, avec une rémunération vraiment extravagante, devrait être remise sous le contrôle de la ville. Ce serait un moyen de sauver une somme annuelle de près de $50,000. Les honoraires forcés payés pour la poursuite et la condamnation des coupables ainsi que les sommes que s'adjugent les coroners de la ville sont également excessifs. Les coroners devraient recevoir un salaire fixe, et les honoraires du shérif criminal et de l'avocat de district devraient être limités ou réduits.

Beaucoup de plaintes se sont élevées sur l'administration de la loi criminelle à la Nouvelle-Orléans.

En général, le crime est tenu en échec maintenant tout autant que les années passées; mais on ne peut nier que dans des cas trop nombreux, les criminels échappent au châtiment. On s'est aperçu depuis longtemps qu'une seule cour criminelle est insuffisante pour faire face à toutes les affaires criminelles dans une ville où la population est aussi nombreuse et aussi hétérogène qu'à la Nouvelle-Orléans.

Je demande la création immédiate d'une seconde cour criminelle, ayant juridiction dans tous les cas délictueux; l'autre devant prendre exclusivement cognissance de tous les cas de trahison, de naissance de tous les cas de trahison, de meurtre, de félonie, ou de crimes entraînant la mort ou l'emprisonnement au pénitentiaire. Cette mesure n'occasionnerait pas une nouvelle dépense, attendu qu'une des cours de district actuellement existantes pourrait être avantageusement supprimée.

Les ressources agricoles de la Louisiane sont extraordinaires. Ses produits ont une valeur toute spéciale, et la fertilité de son sol, grâce à l'avantage des saisons que lui procure son climat et sa position géographique, lui procure des produits peut-être d'une plus grande valeur comparative qu'aucun territoire du globe d'une étendue. Ces produits peuvent être évalués suivant les estimations suivantes en poids et valeur, d'après les chiffres du cens de 1870 sur lesquelles je me base:

Coton, 350,882 balles	$35,000,000
Sucre, 100,000 boucauts	12,000,000
Mélasse, 75,000 barils	4,500,000
Riz, 55,000 boucauts	2,500,000
Total	$54,000,000

Voici donc une valeur de plus de $50,000,000. Il faut de plus noter un grand accroissement dans les récoltes du riz; c'est un produit pour lequel l'air et le sol ne font plus que le travail; à ce titre, il se recommande spécialement au propriétaire agricole. L'accroissement de la récolte de riz de 4,000,000 de livres en 1850, à à peu près 60,000,000 de livres en 1873, prouve que notre sol est merveilleusement propre à ce genre de culture.

La récente panique financière a affecté les Etats du Nord plus que ceux du Sud. Ces dernières se sont tirés de leurs affreux embarras financiers, et leurs produits doivent constamment s'accroître.

Parmi les signes heureux pronostics de l'avenir, il faut noter en premier lieu la tendance croissante de la population de couler à acquérir des terres et à devenir propriétaires ainsi bien que travailleurs de la terre. Du succès de ce mouvement dépend en grande partie leur avenir. C'est de leur part un effort honorable, pour s'élever, par la conduite de travailleurs salariés à celle de fermiers et de cultivateurs indépendants de leur propre terrain. Entraînant dans la grande classe des conducteurs directs, ils deviennent le principal soutien de l'Etat, et dans une grande mesure, son plus grand appui pour la réforme tant désirée. La grande subdivision des terres parmi les masses a été une source de force pour toutes les nations qui l'ont adoptée.

Les Etats du Nord-Ouest où chaque laboureur est en même temps propriétaire, grandissant en prospérité et en richesse. L'opulentaré avec laquelle beaucoup de nos propriétaires de terres se sont établis dans nos vastes propriétés, depuis l'inauguration du travail libre, a été désastreux pour eux-mêmes et pour l'Etat. C'est donc avec bonheur qu'il faut noter qu'ils commencent à reconnaître la sagesse qu'il y a à intéresser directement les classes ouvrières à la prospérité de l'Etat, en les encourageant à devenir propriétaires et à tirer des produits du sol un profit personnel. Les possesseurs de vastes propriétaires ainsi bien que travailleurs de la terre. Du succès de ce mouvement dépend en grande partie leur avenir. C'est de leur part un effort honorable, pour s'élever, par la conduite de travailleurs salariés à celle de fermiers et de cultivateurs indépendants de leur propre terrain. Entraînant ainsi dans la grande classe des conducteurs directs, ils deviennent le principal soutien de l'Etat, et dans une grande mesure, son plus grand appui pour la réforme tant désirée. La grande subdivision des terres parmi les masses a été une source de force pour toutes les nations qui l'ont adoptée.

Les Etats du Nord-Ouest où chaque laboureur est en même temps propriétaire, grandissant en prospérité et en richesse. L'opulentaré avec laquelle beaucoup de nos propriétaires de terres se sont établis dans nos vastes propriétés, depuis l'inauguration du travail libre, a été désastreux pour eux-mêmes et pour l'Etat. C'est donc avec bonheur qu'il faut noter qu'ils commencent à reconnaître la sagesse qu'il y a à intéresser directement les classes ouvrières à la prospérité de l'Etat, en les encourageant à devenir propriétaires et à tirer des produits du sol un profit personnel. Les possesseurs de vastes propriétaires ainsi bien que travailleurs de la terre. Du succès de ce mouvement dépend en grande partie leur avenir. C'est de leur part un effort honorable, pour s'élever, par la conduite de travailleurs salariés à celle de fermiers et de cultivateurs indépendants de leur propre terrain. Entraînant ainsi dans la grande classe des conducteurs directs, ils deviennent le principal soutien de l'Etat, et dans une grande mesure, son plus grand appui pour la réforme tant désirée. La grande subdivision des terres parmi les masses a été une source de force pour toutes les nations qui l'ont adoptée.

On peut affirmer que dans peu de temps les voleurs, et par conséquent les assassinats, vont s'accroître de façon à nous permettre d'abandonner la taxe actuelle qui est excessif des taxes de licence, lesquelles pèsent sur les affaires et l'industrie, sans toutefois augmenter celui des taxes sur la propriété.

Il est nécessaire d'établir une investigation sérieuse sur la direction et la condition des asiles de sourds et muets et des fous. Dans cette dernière institution les patients sont, dit-on, dans une pitoyable situation, la nourriture et les vêtements y étant insuffisants.

Je vous transmets les rapports officiels des différents officiers d'Etat qu'exige la loi et qui doivent être transmis par moi à la Législature. Des matières d'une grande importance y sont traitées. Le Bureau de Santé fait de nombreuses recommandations sur les sujets qui sont confiés à ses soins; j'appelle sur ce sujet votre attention.

Je vous transmets un rapport exposant dans quel but le fonds contingent mis à l'usage du Gouverneur a été épuisé.

L'enregistrement et les lois d'élections devraient être révisées, peut-être même devrait-on faire un enregistrement complètement nouveau, surtout à la Nouvelle-Orléans où les registres sont en désordre et accusent 50,000 électeurs, tandis que le vrai chiffre doit être évidemment beaucoup moindre. Il faut faire bonne garde autour du scrutin, et toute élection devrait se faire sans soulever constamment les soupçons de fraudes. Je demande que la loi actuelle soit changée, de manière que les honoraires payés aux inspecteurs, commis et commissaires d'élection soient mis à le charge des paroisses, au lieu de peser sur le trésor général.

Pendant notre dernière session, grâce à de malheureuses complications politiques, plusieurs membres de la Législature se sont absentés eux mêmes tout le temps que vous avez siégé. Ils ont prétendu ne pas déclarer leurs sièges vacants et de ne pas admettre ceux qui contestent leur droit à siéger.

La condition du gouvernement actuel d'Etat est hors de question. Son autorité est reconnue par le pouvoir politique le plus élevé de la nation et par toutes les cours d'Etat et fédérales. Tous les officiers de la ville et de l'Etat ont des commissions et exercent leurs fonctions sous l'autorité de ce gouvernement. Il n'y a pas actuellement et il n'y a jamais eu le moindre chance qu'aucun autre gouvernement soit reconnu. Les lois passées par votre assemblée, quelle que soit la différence d'opinion sur sa condition légale, sont obligatoires pour tout le peuple de l'Etat, que ces lois soient bonnes ou pernicieuses.

Sachant, comme ils doivent le savoir, que toute nouvelle opposition au gouvernement existant est futile, il est à espérer que ces messieurs verront maintenant qu'ils pourraient mieux servir leurs constituants et l'Etat en prenant leurs sièges sans nouveau délai. Il y a diverses mesures de réforme que j'ai recommandées à la considération de votre Législature.

Les intérêts de l'influence de ces messieurs seront très importants pour aider à assurer ces réformes nécessaires. Ils continuent à s'abstenir, et s'il ressort que leurs voies ensent empêché une mauvaise législation ou ensent assuré le passage de mesures dans l'intérêt de l'Etat, ils auront encours une grande responsabilité pour lequelle ils seront tenus de rendre un compte strict à leurs constituants; s'ils ne viennent pas prochainement prendre leurs sièges, ils auront aussi à devoir répondre la responsabilité du résultat de leur conduite.

Le Président a recommandé une amnistie générale. La Législature de cet Etat a été une des premières à passer des résolutions en faveur de cet acte habile de clémence.

Vers la fin de votre dernière session, vous avez voté le bill des droits civils. Ce bill a reçu votre approbation et a été signé et il est devenu loi. Autant qu'il est possible légalement à l'Etat de soutenir les droits des citoyens, sans distinction de couleur ou de race, cet acte qu'il était possible de faire a été fait. C'est maintenant aux cours de faire exécuter la loi, et à l'exécutif de soutenir les décisions des cours. Je puis affirmer que ces dernières et l'exécutif ne manqueront à aucun de ses devoirs.

Plusieurs objets demandent l'action de la loi dans l'intérêt de votre cour dont je ne parle pas dans le message actuel vous seront présentés plus tard.

En conclusion, permettez-moi de dire que chaque membre de votre corps a une excellente occasion d'agir de façon à mériter l'estime et l'appui de tous les bons citoyens.

De votre conduite dépend en grande partie l'avenir du gouvernement d'Etat et du parti républicain. Si par votre vote et par votre influence, vous soutenez tout ce qui pourra assurer la prospérité et la dignité de tous nos citoyens, non seulement dans votre parti mais dans tout l'Etat.

WILLIAM P. KELLOGG,
Gouverneur.

GUIDE DU COMMERCE.

BANQUES.

N. O. Savings Institution, 156 Canal.
Bank of America, 14 Carondelet, Pde de la Bourse.
Canal Bank, coin Camp et Gravier.
Citizens' Bank, coin Royale et Douane.
Louisiana Nat. Bank, 125 Commune.
La. Sav'g Bank & Safe Deposit Co., 31 Camp.
State National Bank, 16 Carondelet, 31 & 33 Camp.
Mutual National Bank, 106 Canal.
Workingmen's Acc'tn Bank, 91 & 93 Canal.

COMPAGNIES D'ASSURANCES.

(CONTRE L'INCENDIE.)

N. O. Mutual Ins. Co., coin Camp & Gravier.
Merchants' Mutual Ins. Co., 104 Commune.
Mechanics' & Traders' Ins. Co., 14 Carondelet.
N. O. Mutual Ins. Co., 106 Canal.
Crescent Mut. Ins. Co., coin Camp & Cl. Place.
Home Mutual Ins. Co., 78 Camp.

(SUR LA VIE.)

Ia. Eq. Life Ins. Co., coin Carond. & Gravier.
Eq. Life Assur Society, of N. York, 31 Camp.
Etna Life Ins. Co. of Hart. Con. 5 Carondelet.

JOUETS, ARTICLES DE FANTAISIE.

Guéhé & Nippert, 137 Canal, Nlle-Orléans, et rue Paradis Poissonnière, Paris.
T. Moreau, coin Toulouse et Royale.

MERCERIE ET FANTAISIE.

J. H. Marrinsteis, 121 Royale.

MARCHANDISES SECHES.

Théo. Danziger & Sons, 203 Canal.
J. Turcotte, coin Canal et Baronne.
B. H. Holmes, 135 Canal et 15 Bourbon.

CHAPELLERIE.

R. F. Lee Hat Store, coin Royale et St. Louis.

QUINCAILLERIE ET INSTRUMENTS ARATOIRES.

A. Baldwin & Co., 74 Canal et 36 Commune.
V. Gehmichen, coin Bienville et Vieille-Levée.

MACHINES A COUDRE.

Grover & Baker S. M. Co., 107 Canal.
Peck Bros., (Wheeler & Wilson,) 149 Canal.
Singer Manuf'g. Co., Wm. E. Cooper, 89 Canal.

CHEMISES ET ARTICLES DE TOILETTE POUR MESSIEURS.

S. N. Moody, coin Royale et Canal.
B. T. Walshe 110 Canal.

VETEMENTS CONFECTIONNES.

L. Godchaux, 31 et 33 Canal, 213 215; 217 V. Levée.
Michel Lion, 197 et 199 Vieille-Levée.
C. Lazard, 185 Vieille-Levée.

MEUBLES DE LUXE ET ORDINAIRES.

P. Maillard, coin Bienville et Royale.

BRODERIES, LINGERIE, DESSINS.

Mme Montardier, 19, Bourbon.
Mme E. Kimbe, (autrefois Mme Maitre,) 29, Bourbon.
N. C. Doiseau, coin Bienville et Bourbon.

ARTICLES DE COIFFURE ET DE FANTAISIE.

Charl's Trouilly, coin Bienville et Chartres.
G. Résal, coin Hospital et Royale.

ARTICLES DE DEUIL.

A. Labry, 19, Bourbon.

OPTICIENS.

C. Duhamel, 111, Canal.

LIBRAIRES.

Hébert & Cie., coin Chartres et Bienville.

RESTAURANTS.

Rest. Victor, 182 Canal.
Rest. Morceau, 123, Canal.
Rest. Allen, 16 & 18, Bourbon.
Rest. Cosmopolitain, 12 & 15, Royale

FABRIQUES DE CANDI, CONFISERIES, ETC.

Norman & Reiss, 121 & 123, Vieille-Levée.
Miller & Dielmann, 50, 52 et 54, Peters.

CIGARES, TABACS, ETC.

Ed. L. Zell, coin Carondelet et Canal.
F. A. Gonzales, coin Camp et Commune.

ORGUES, PIANOS, MUSIQUE.

Louis Grünewald, 18, 20 et 22, Baronne.
M. Kile, 151 et 153, Canal.
F. Chaspel, 82, Royale.

PLOMBEURS.

C. L. Chapotel, coin Bourbon et Bienville.

FUSILS, ARTICLES DE CHASSE.

F. Charleville, 43, St Charles.
J. Nagel, 228 Chartres.
L. Revel, 210, Chartres.

TABLES DE BILLARD.

St Charles Billiards Saloon, sous l'Hôt. St-Ch.
Crescent Billiard Hall, coin Canal et St-Charl.
Billier Bros., coin Commune et St-Charles.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana,

OFFICIERS:

ARISTIDE GERARD, ... Président
EMILE DEBUYS, ... Vice-Président
DUSSAU HALPHEN, ... Secrétaire
OLGER LAUVE, ... Trésorier.

BUREAU DES DIRECTEURS:

Jules Tayes, Jean Langlois,
Alphonse Tertrou, Danville F. Kernion,
P. Cryden Ricard, Wm. H. Schmidt,
Chas. Nathan, Emile DeBuys,
Aristide Gerard.

COMITES:

Organisation—E. DeBuys, J. Tayes, C. Nathan.
Finances—A. Tertrou, J. Tayes, D. L. Kernion.
Terres et Fermes—A. Tertrou, D. L. Kernion, P. C. Ricard.
Magasins co-opératifs—W. B. Schmidt, E. DeBuys, Jules Tayes.
Réglements—E. DeBuys, J. Tayes, Charles Nathan.

BUREAU DE L'ASSOCIATION:
Triangle Building, au pied des rues Canal et Commune.
10 déc—3m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15 ... RUE ROYALE ... 13 et 15
Entre les rues Canal et Douane.
LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

On y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, etc.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois.

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
25 déc—1an

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE CANONGE ..... Directeur.

Mardi, 13 janvier 1874.

LA DAME BLANCHE, Opéra en 3 actes.
Première soirée de M. Mario, ténor, le célèbre ténor, chéri du Dilettantes et Magnétiseur, surnommé le Docteur du Diable. 13janv—1f

Académie de Musique.

Propriétaire ..... D. BIDWELL.

Seconde semaine du Succès du Siècle! des Bouffonneries!

MISS LYDIA THOMPSON
et
SA TROUPE GIGANTESQUE.

La plus complète et la plus grande organisation du Monde pour représenter des pièces burlesques.

LUNDI et MARDI Soirs, 12 et 13 janvier,
La pièce burlesque et fantaisque de
MISGARDLE MANTE,
Pour la première fois depuis trois ans,
THE OLD NURSERY RHYME.
Et pour la 1re fois à la Nlle-Orléans,
LES DANSEUSES QUAKERES.
Et la célèbre Ballade "Within a Mile of Edinboro' Town", par Mlle Beaumont.

MERCREDI et JEUDI, 14 et 15 janvier,
ALADIN.
Pièce qu'on jouera avec de nouvelles spécialités.

VENDREDI SOIR, 16 janvier,
Bénéfice de Miss Thompson.
LITTLE AMY ROSNART.

KENILWORTH.

Disposez-vous à aller voir la nouvelle pièce burlesque, avec nouvelle musique, tirée de Mme Angot.

MEPHISTO.

Avec nouveaux décors, et de nouveaux effets, et la musique la plus fantaisiste et la plus classique.

MADEMOISELLE HEVRNIE,
Engagée spécialement pour ses gens en Europe. Première fois qu'elle paraîtra avec la Troupe Thompson.

LUNDI SOIRS, 19 janvier 1874.
13janv—

SIX JOURS SEULEMENT

UN VÉRITABLE VULCAIN POUR LA PUISSANCE ET LA FORCE.

L'EXPOSITION

Au dès de $1,000,000 et $100,000.

La plus grande consolidation de Curiosités zoologiques, d'Hippodrome et de Musée.

TROIS JOURS
Sur les terrains nus du coin des rues Bourbon et Orléans,
VENDREDI, SAMEDI ET DIMANCHE.
9, 10 et 11 Janvier.

TROIS JOURS
Sur les "Masonic Lots," près le Cercle Triedi
LUNDI, MARDI ET MERCREDI,
12, 13 et 14 Janvier.

Grande Ménagerie Orientale

Musée, Voltère, Cirque, Hippodrome
... et Caravane équestre.

Retour triomphal, après une absence de quinze mois, de la combinaison la plus brillante, la plus instructive—combinaison qui a obtenu plus de succès que

Quatre de celles de l'Ancien et du Nouveau Monde.

DEUX GRANDES MÉNAGERIES,
Quatre Troupes de Cirque, doubles,
Trois Musées consolidés,
—Et—
Une magnifique Voltère.

Il n'y a nulle part quelque chose de comparable.

DEUX SPECTACLES PAR JOUR.
Matinée tous les jours, à midi.

Le spectacle du soir commence à sept heures et demie.

Les portes s'ouvrent une heure auparavant.

Grande Procession dans les Rues.
Tous les jours, à 9 heures.

La plus grande procession qui ait jamais été vue. Regardez-la.

Entrée: $1—Pour les enfants au-dessous de 10 ans, 50 cents.

Magnifiques sièges pour tout le monde, et pour dames.

W. W. DURAND,
Agent-Général.
3 janv—

Le Grand Bal Annuel
PARE ET MASQUÉ
DE LA
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE
DES BOUCHERS,
aura lieu le 22 janvier courant, à la
SALLE GRUNEWALD.
Prix du billet d'entrée ..... $2 00.

On peut se procurer des invitations pour dames, chez le secrétaire Lodge Directeur, rue Royale, 229 ou en ce faisant la demande aux membres des différents Comités qui figurent sur les Cartes.

Les propositions pour Bar, Restaurant et Vestiaire, seront reçues par le Président au bureau du secrétaire jusqu'à samedi 17 courant. Dès le cas où aucune des propositions ne seraient acceptées, il sera fait une vente aux enchères le dimanche 18 janvier, à 1 heure de l'après-midi, à la salle de réunion de la Société, rue Pradras 201—Joe's Place. 7 janv—au 22

HALIS
VEGETABLE SICILIAN
HAIR
RENEWER.

RENOVATEUR
VEGETAL SICILIEN
—DE—
HALL,
POUR LES CHEVEUX.

CHAQUE année augmente la popularité de cette excellente préparation pour les cheveux; popularité qui n'est due qu'à son mérite. Nous sommes à même d'assurer nos anciens clients qu'elle est toujours à la hauteur de sa renommée, qu'elle seule donne AUX CHEVEUX GRIS leur couleur primitive, les rend souples et soyeux, nettoie et blanchit la peau. Elle enlève les éruptions et les peaux mortes et, grâce à son propriété tonique, fortifie les cheveux et les empêchent de tomber.

Elle épaissit la chevelure; dans la calvitie elle rend aux glandes capillaires leur première vigueur et font repousser les cheveux, excepté dans l'extrême vieillesse. C'est la préparation la plus économique qui ait jamais été employée, et exige moins d'applications. A. A. Hayes, inspecteur de l'Etat du Massachusetts, s'exprime ainsi, en en parlant: les matières sont pures, d'excellente qualité et choisies avec soin; je le considère comme la MEILLEURE PREPARATION.

En vente chez tous les pharmaciens et tous les marchands de médicaments.

PRIX UNE PIASTRE.

TEINTURE DE BUCKINGHAM
POUR LES FAVORIS.

Notre rénovateur exigeant trop de temps et trop de soins en tant qu'il s'agit des favoris, nous avons composé une teinture qui atteint rapidement le même résultat. L'application en est facile et la couleur ne s'efface pas. A vendre par tous les pharmaciens. Prix, cinquante cents.

Fabriqué par R. P. HALL & Co.,
NASHUA, N. H.
27 sept—1 an.

SALSEPAREILLE
D'AYER.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demande qu'on le soumette à l'analyse dans tous ce pay
19fév—1a

E. DECHAMPS,
No. 20, de la rue St-Louis Nlle-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français,
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH
FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU TUB,
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRENEES.
31janv.73—1an1873

ESTABLISHED IN 1845
RICE BROTHERS & Co.
NEW ORLEANS
IMPORTATEURS ET MARCHANDS
DE
Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères,
AMERICAINES ET ETRANGERES,
Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp,
Succursale, au No 565 de la rue des Magasins;
Entrepôt, aux Nos 143, 145 et 147 de la rue des Magasins.

OUTILS de charpentiers et de connelleurs.
MACHINES et outils de forgerons.
ARTICLES CREUX, en fonte, en ferblanc et émaillé.
FOURNEAUX de cuisine et RECHAUDS.
Toute espèce d'ARTICLES DE MENAGE.
FABRICANTS DE ARTICLES en ferblanc brillant et vernis d'
FOURNEAUX doubles, étoyés, de Warren, pour coke ou charbon.
FOURNEAU Charter Oak de cuisine, connu depuis dix-huit ans comme le seul fournisseur parfait.
Chaque fourneau Charter Oak est garanti.
Demandez la liste fév prix et les catalogues qui donnent une description des articles.
18 nov—1 an—véc

BITTER DES ARABES
Hygiénique Perfectionné.

Ce produit, aussi agréable que bienfaisant, extrait de plantes éminemment toniques et vivifiantes, distillées avec des eaux-de-vie de premier choix, est sans contredit l'agent le plus puissant pour réparer l'organisme de la manière la plus immédiate.

Il est, en outre, dans les pays chauds, un préservatif efficace contre les épidémies, fait renaître l'appétit et dégage les voies digestives.

N. B.—Ce bitter est approuvé par l'Académie de Médecine française, et le propriétaire demand qu'on le soumette à l'analyse dans tous ce pay
19fév—1a

E. DECHAMPS,
No. 20, de la rue St-Louis Nlle-Orléans,
—Importateur de—
EAUX-DE-VIE et VINS français,
CORDIAUX, ABSINTHE SUISSE, KIRSCH
FRUITS A L'EAU-DE-VIE, FRUITS AU TUB,
LIQUEURS DU PAYS, &c.
Seul agent, aux Etats-Unis, pour la vente du CELEBRE AMER DES PYRENEES.
31janv.73—1an1873

RETOUR DU DR. CURTIS
A LA NOUVELLE-ORLEANS.

LE DR. E. DE F. CURTIS, M. D. F. R. C. S.,
Auteur de, "Manhood", "Medical Essays on Marriage", etc., etc.,

A L'HONNEUR D'ANNONCER aux citoyens de la ville, des environs et particulièrement ceux qu'il a déjà traités, qu'il est de retour à la Nouvelle-Orléans et y passe la saison. Un peut le consulter, comme par le passé, à son ancien Cabinet, No 6 de la Rue des Remparts.

Entre les rues Canal et Douane.

Tous les jours, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, et de 6 à 8 heures du soir.

Les dimanches, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, seulement.

Le Dr. Curtis a consacré vingt ans à l'étude des

Maladies Nerveuses provenant de l'abus des forces physiques,

et en a fait une spécialité.

Il s'adresse surtout à ceux qui se sont fiés à d'ignorants charlatans qui ne leur ont fait aucun bien, mais ont aggravé leur maladie, en employant toutes les autres sciences, et progressive et chaque année amène un perfectionnement. Grâce à une combinaison de puissants remèdes, le Dr. Curtis non seulement soulage sur-le-champ, mais encore les guérit radicalement.

Voici ce que dit de lui le "Medical Times": "Le traitement du Dr. Curtis—fruit de vingt ans de pratique—diffère de tous les autres et se recommande par lui-même, tant pour lequel il est seul, une source de soulagement. Des cas déclarés incurables ont cédé aux médicaments du praticien."

"MANHOOD" (Virilité) — OUVRAGE DU DR. CURTIS,

Revue et corrigée par l'auteur, E. de F. Curtis, M. D. F. R. C. S., etc., etc.

Essai sur la cause et la guérison de la faiblesse prématurée, et où il est expliqué comment on peut la santé, comment il a recouvré. Cet ouvrage indique clairement les obstacles au mariage, le traitement de la faiblesse nerveuse et physique. C'est le résultat de vingt ans de pratique.

CURTIS ON MANHOOD—(Traité de Curtis sur la virilité)—Il n'y a pas de membre de la société auquel cet ouvrage ne puisse être utile.

CURTIS ON MANHOOD — Les jeunes gens devraient lire ce traité pour s'instruire et les malades pour se guérir. Il ne saurait nuire à personne.—"London Medical Gazette."

Prix, 50 cents.
S'adresser à l'auteur,
LE DR. CURTI